

14580/23 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 novembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 novembre 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil à l'appui d'un projet relatif à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes

E 18301

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**